

Publié le 28/11/2024

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20241121-2024_163-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de la commune de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
14.11.2024
Date d'affichage
14.11.2024

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	21
Titulaires	20
Suppléants	1
Pouvoirs	3
Votants	24
19h47 Arrivée titulaire	+1
Votants	25
Quorum	20

Etaient présents : M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR (arrivé à 19h47), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Matthieu PICHON, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Dominique DELIVET, Thomas LEROY, Mme Marianne TURPIN (pouvoir à Gilbert GEMY), M. Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT, Alain PORQUET, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mmes Christel POIROT, Patricia LECOMTE, M. Alain BOHEME et Mme Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Florence SERANDOUR

Délibération n° 2024 / 163

Objet : FINANCES – Attribution de fonds de concours

Quatre communes ont sollicité la Communauté de communes afin de bénéficier de fonds de concours en 2024 pour la réalisation de réserves incendie. Il est proposé d'attribuer les montants maximaux suivants :

- Cesny-Aux-Vignes : 10 165,04 €
- Cléville : 2 372,95 €
- Condé-sur-Iffs : 12 244,11 €
- Valambray : 13 689,88 €.

Il conviendra également d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution avec chaque commune.

Vu le règlement de fonds de concours de Val ès dunes,
Considérant les demandes formulées par les communes,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Attribue les fonds de concours maximaux suivants :

- Cesny-Aux-Vignes : 10 165,04 €
- Cléville : 2 372,95 €
- Condé-sur-Iffs : 12 244,11 €
- Valambray : 13 689,88 €

Les versements seront effectués sous réserve du respect du règlement de fonds de concours.

↳ Autorise M. le Président à signer les conventions d'attribution avec les communes concernées.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Florence SERANDOUR



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr